

MATERNELLE-ECOLE SAINT JOSEPH TIMON-DAVID
Etablissement Privé Catholique d'Enseignement
Sous contrat d'association avec l'Etat



16 Cours Saint Louis 13100 Aix-en-Provence

04.42.23.02.19

CIRCULAIRE DE RENTREE

2019-2020

MESSE DE RENTREE

Tous les élèves, leurs parents, les enseignants et le personnel sont invités à la

Messe de rentrée
Mardi 3 Septembre 2019 à 17h15 dans notre chapelle
(Entrée des véhicules Parc RAMBOT à partir de 17h)

Elle sera suivie d'un pot de bienvenue.

RENTREE DES ELEVES

Lundi 2 Septembre : Les enfants viennent avec toutes leurs fournitures.

* 8h30 - 16h45 : Rentrée des **GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2**. Cantine assurée.
Nous vous accueillons à partir de 8h15 autour d'un petit café pour prendre le temps de se saluer.

* 9h - 11h30 : Rentrée des **Petites Sections de Maternelle** puis retour à la maison jusqu'au mardi 3.

* 13h30 - 16h35 : Rentrée des **Moyennes Sections** de Maternelle.

**Vous êtes tous invités à nous rejoindre le soir à 16h00 pour la
chorale des élèves sous le préau**

**Toutes les sections reprennent le chemin de l'école
le Mardi 3 Septembre à 8h30
Cantine assurée pour tous à partir de ce jour.**

RENCONTRES PARENTS~ENSEIGNANTES :

PS/MS : Lundi 9 Septembre à 17h
MS /GS: Mardi 17 Septembre à 17h
CP : Vendredi 6 Septembre à 17h
CE1 : Mardi 10 Septembre à 17h
CE2 : Vendredi 13 Septembre à 17h
CM1 : Mardi 17 Septembre à 17h
CM2 : Mardi 24 Septembre à 17h

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Il sera distribué à votre enfant le jour de la rentrée. Vous devez en faire des photocopies car il ne sera pas établi d'autre exemplaire en cours d'année.

ASSURANCE

Les familles qui souhaitent prendre pour leur(s) enfant(s) l'assurance complémentaire proposée par la Mutuelle Saint Christophe (ci-joint formulaire) doivent obligatoirement faire parvenir le talon d'inscription dès la rentrée ou au plus tard le 5 septembre 2019.

Le montant de l'adhésion **10.50 €** vous sera facturé au 1^{ème} trimestre.

Nous vous rappelons qu'une assurance complémentaire est obligatoire pour les sorties scolaires. Vous pouvez aussi passer par votre propre assureur pour cela.

N'oubliez pas de nous fournir l'attestation de votre assureur pour chaque enfant dès le premier jour de la rentrée.

A bientôt !
B.DUMEYNIU
Chef d'établissement